

Fiche Sanitaire



Vaccinations

(indiquer la date des vaccinations et des rappels)

DT POLIO :

TETRACOQ :

B.C.G. :

Autres vaccins (ROR, HEPATITE,...) :

Observations (contre indications de vaccinations) :

L'enfant a-t-il subi des interventions chirurgicales ?
OUI - NON

Si oui, lesquelles :

J'autorise le responsable à faire hospitaliser mon enfant en cas d'urgence.

Particularités physiques à signaler :

Recommandations importantes (indiquez ici les éventuelles difficultés de santé : maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisations, rééducations, allergies alimentaires,...) :

Signature du responsable légal,



DOSSIER DE PREINSCRIPTION ETE 2016

Chantiers Jeunes




A remettre en Mairie
ou à la MMT
Avant le Vendredi 20 Mai 2016

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE



..... (obligatoire)
où l'un des parents (ou responsable) peut être joint à tout moment

JUILLET

S1 : du lundi 4 juillet au vendredi 8 juillet Semaine réservé pour les lycéens ayant terminés les cours
S2 : du lundi 11 juillet au vendredi 15 juillet (4 jours uniquement a cause du 14 juillet)
S3 : du lundi 18 juillet au vendredi 22 juillet
S4 : du lundi 25 juillet au vendredi 29 juillet



AOÛT

S5 : du lundi 1er août au vendredi 5 août
S6 : pas de chantiers jeunes
S7 : pas de chantiers jeunes
S8 : du lundi 22 août au vendredi 26 août

MAIRIE DE VALDIVIENNE
86300 VALDIVIENNE
05.49.56.30.26



REGLEMENT

DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION VACANCES D'ÉTÉ 2016

I. Projet

Article 1 : Définition

La Mairie de Valdivienne assure la conception et la mise en œuvre du projet « chantiers jeunes » qui s'adresse aux adolescents de 14 ans minimum et 17 ans maximum (âge à la période des travaux effectués) domiciliés sur la commune de Valdivienne.

Article 2 : Périodes

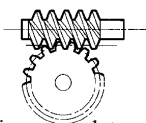
Le projet est mis en place uniquement durant les vacances d'été 2016. Les dossiers de préinscription sont à la disposition des adolescents à la mairie ou à la MMT, et devront être remis au plus tard le Vendredi 20 Mai 2016 (quelque soit la période envisagée)

Horaires de travail

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 (4heures)
soit 20h par semaine

Nature des travaux

- ↳ Travaux d'embellissement (peinture, rénovation, espace vert...),
- ↳ Aide ponctuelle aux employés de la commune sur des tâches journalières et travaux courants (arrosage, etc...),
- ↳ Actions spécifiques à définir autour de projets divers.



II. Modalités d'admission

Article 3 :

Une commission de recrutement après sélection des dossiers complets, se rassemble le Jeudi 9 Juin 2016 afin de constituer les équipes et valider les périodes demandées.

Un courrier de confirmation pour la retenue de la candidature sera envoyé personnellement à l'adolescent concerné.

Article 4 :

Seules seront retenues les candidatures pour un séjour complet. Tout dossier non déposé ou non complet à la date prévue sera rejeté et remplacé par le suivant.

Article 5 :

Le représentant légal doit autoriser son enfant à participer au dit projet. Il doit compléter et signer la fiche sanitaire, de renseignements ainsi que le règlement. Malgré une assurance communale couvrant des risques d'organisation, la famille devra fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile ainsi qu'un certificat médical attestant de l'aptitude de l'enfant à participer aux chantiers.

Article 6 :

En contrepartie des tâches réalisées, une récompense sous forme de bon d'achat sera remise à l'adolescent ainsi qu'un budget d'une valeur de 16€ à utiliser sur les activités de l'été 2016 proposées par la Maison Multimédia pour Tous (MMT).

(valeur approximative bon d'achat : 55€ pour la semaine complète)

Article 7 :

Toute autorisation d'absence devra être formulée par écrit et signée par le responsable légal. Toute absence ou tout retard sera obligatoirement signalé au responsable. Pour toute absence de maladie, fournir un certificat médical.

Article 8 :

Les adolescents doivent respecter les règles de vie collective et les principes de travail déterminés par le responsable. Les heures de travail devront être scrupuleusement respectées.

Tout manquement sera immédiatement sanctionné par une exclusion définitive.

Article 9 :

Les adolescents devront se rendre par leur propre moyen aux Ateliers Municipaux (Services Techniques : 56, Route de Lussac à St Martin la Rivière) à 8h.

Ils seront ensuite pris en charge par le responsable jusqu'à la fin de l'activité à 12h.

Ils regagneront ensuite leur domicile par leur propre moyen.

Bon pour acceptation sans réserves.
Signature du responsable légal



Ce dossier est à retourner complet, accompagné des documents

demandés à la Mairie de Valdivienne ou
à la Maison Multimédia pour Tous (MMT).

CLÔTURE DES PRÉINSCRIPTIONS

Vendredi 20 Mai 2016

- Il est rappelé que la candidature déposée est provisoire et fera l'objet d'une étude lors d'une commission.
- L'inscription n'est considérée comme définitive qu'à la réception du courrier de confirmation envoyé par la commission.
- Les périodes sont ouvertes aux adolescents âgés de 14-15-16-17 ans domiciliés sur la commune de Valdivienne.

Dates des différentes périodes

« CHANTIERS JEUNES 2016 »

Horaires : 8h00 à 12h00

L'adolescent doit impérativement être présent pendant toute la durée du contrat.

S1 : du 04 juillet au 08 juillet 2016 (réservé aux lycéens)		
S2 : du 11 juillet au 15 juillet 2016 (4 jours)	oui	non
S3 : du 18 Juillet au 22 Juillet 2016	oui	non
S4 : du 25 Juillet au 29 Juillet 2016	oui	non
S5 : du 1e Août au 5 Août 2016		
S6 : pas de chantiers jeunes		
S7 : pas de chantiers jeunes		
S8 : du 22 Août au 26 Août 2016	oui	non

Numérotez les périodes par ordre de préférence
Choisir deux périodes minimum !!!

*Avec une seule semaine de choisie,
le dossier ne sera pas accepté !!!*

S1		S5	
S2			
S3			
S4		S8	

Merci de préciser les personnes avec qui vous voulez être :

Je ferai mon possible en fonction des demandes

Je soussigné (e)

.....
autorise mon enfant à participer aux Chantiers Jeunes,
aux dates précisées ci-dessus.

Signature,

